

## **Rapport n°16**

### **Designazione di i socii di u consigliu di sfruttera di a regia autonoma di i parchi bastiacci**

Désignation des représentants au conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais

En 2007 la commune a mis en place un conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais pour la gestion des parcs Saint Nicolas, de la Gare, de la Citadelle, du Marché et de Gaudin. Il est composé de huit membres.

Tout renouvellement du conseil municipal entraîne, de façon automatique, le renouvellement des membres du conseil d'exploitation au regard de l'article R2221-4 du Code général des collectivités territoriales.

En application de l'article 5 des statuts de la régie autonome chargée de l'exploitation du service de stationnement hors voirie de la commune de Bastia, les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire, selon deux catégories :

- des représentants du conseil municipal ;
- des membres choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la régie.

Les représentants de la commune de Bastia doivent être majoritaires au sein du Conseil d'exploitation. À ce titre, au moins cinq membres sont désignés parmi les conseillers municipaux et trois parmi des personnalités extérieures au conseil municipal.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- De désigner cinq conseillers municipaux titulaires et cinq conseillers municipaux suppléants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais suivants :

##### **Titulaires :**

- Monsieur Alain Del Moro

- Monsieur Paul Tieri
- Monsieur Didier Grassi
- Monsieur Antoine Graziani
- Madame Josepha Olivesi

**Suppléants :**

- Madame Mathilde Mattei
- Madame Catherine Casimiri
- Monsieur Michel Grimaldi D'Esdra Terrachon
- Madame Carulina Colombani
- Monsieur Julien Morganti

- De désigner également trois membres titulaires et trois membres suppléants qualifiés de personnalités extérieures ci-après listées :

**Titulaires :**

- Madame Anna-Livia Fontana
- Madame Virginie Guaitella
- Monsieur Etienne Patrone

**Suppléants :**

- Madame Sabrina Fiorella
- Monsieur Frédéric Pietrotti
- Madame Karine Chinesi